

NORTHWEST TERRITORIES  
HUMAN RIGHTS  
COMMISSION



# Annual Report

## 2022 – 2023



We envision a Territory that is  
**diverse, fair, safe**  
and **inclusive**, where  
**everyone** is **equal**.

To receive this information in another language or format, please call 1-888-669-5575  
Pour obtenir cette information dans une autre langue ou format, veuillez composer le 1-888-669-5575.

## Table of Contents

<b>Letter from the Chair</b> .....	<b>4</b>	<b>Compliance</b> .....	<b>11</b>
Commission Members .....	5	Inquiries .....	11
Executive Director’s Office .....	6	Complaints .....	11
Adjudication Panel .....	6	Areas and Grounds .....	12
<b>Community Outreach</b> .....	<b>7</b>	Adjudication .....	13
Community events .....	7	<b>Decisions</b> .....	<b>14</b>
Presentations.....	7	<b>Financial Report</b> .....	<b>18</b>
International Human Rights Day.....	8	Statement of General Operations .....	18
Stories for Peace .....	8	Statement of Cash Flows.....	19
Publications .....	8		
Accessibility Award.....	8		
Community Visits .....	8		
Community Initiative Funding .....	9		
Facebook.....	9		
Pro Bono Students of Canada .....	9		
Professional Development .....	10		
Lancaster Webinars .....	10		



## Letter from the Chair

The members of the Commission acknowledge that we work in the traditional territories of the Dene, Inuvialuit, and Métis peoples, and we recognize our obligations under Treaty 8 and Treaty 11.

The Commission was happy to get back out into the communities and host events in person in 2022/23. While COVID-19 decisions continue to make their way through human rights complaint processes across the country, we received helpful research materials from our Pro-Bono Students at the beginning of this year (details of our pro-bono program are found in the Community Outreach section of this report). With this information in hand the Commission will have material that can inform and direct our own policies and procedures with respect to intersections of public health and human rights.

One focus this year was on learning more about neurodiversity. We invited members of the Institute for Research and Development on Inclusion and Society (IRIS) to present their work in self-determination and decision making for people who are neurodivergent. We are committed to improving our services and providing resources to educate families and employers about neurodivergence and cognitive disabilities.

In 2021, more than 200 unmarked grave sites at former residential school sites were revealed by ground -penetrating radar. As more and more nations examined areas around residential school

sites, that number has continued to grow. We must remember how important the truth of our shared history is for reconciliation. Let us all acknowledge the harm caused to generations of our neighbours, co-workers, and family members and continue to support them as our painful history continues to be uncovered. We must continue to work to find a way forward together. To that end the Commission will review its reconciliation strategy to identify areas where it could be improved. We will continue to work with Indigenous people and Indigenous governments to provide inclusive services that strive to reduce barriers for Indigenous residents.

In 2022/23 the Commission continued working to bring awareness to the gap between the National Building Code standard of accessibility and an organization's responsibility to provide accessible spaces and to make accommodations necessary to allow equitable access required by the NWT *Human Rights Act*. As part of this work, the Commission offered free accessibility toolkits to NWT businesses. Toolkits contain information about the duty to accommodate, hosting accessible public events, information about accessibility and the building code, and samples of low-cost accessibility options.

We continue to move our processes along the path to being fully restorative. We are seeing good progress and many of our clients confirm this is a much better way to provide our services. Our goal remains to make our practices fully restorative and to resolve as many issues as possible as quickly as possible.

Charles Dent

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Dent', written in a cursive style.

Chair,  
NWT Human Rights Commission

# Introduction

The NWT Human Rights Commission is an independent agency that works to promote equality human rights and protect individuals and groups from discrimination under the NWT *Human Rights Act*. The Act creates a human rights system that is independent from the Territorial Government. During the period covered by this report, the system had two parts: the Commission, and the NWT Human Rights Adjudication Panel. The Commission includes the appointed members (3 to 5 in total) and the Executive Director and staff.

Last year, coming into force of the final change to the Act means the Commission has carriage of all complaints filed and accepted by the Executive Director after April 1, 2021. The Commission will play an active role in complaints referred to Adjudication after that date. Our complaint process requires all parties to participate in a restorative dispute resolution shortly after a complaint is filed. We have found a restorative approach to be particularly effective in helping people resolve human rights disputes early in the process. It takes some time for parties to work through the dispute resolution process, and if the complaint can not be resolved, the complaint moves to the investigation stage. The Commission anticipates having carriage of its first complaint at adjudication in 2024/25.

The Commission continues to strengthen our commitment that a restorative approach be used in all of the work done by the human rights system. The Act requires the Commission “use and promote, wherever possible, restorative principles and non-adversarial processes that contribute to the understanding of and commitment to human rights by parties, and reconciliation between parties.” Our statistics continue to show that parties involved in a human

rights complaint often come together to resolve issues and repair relationships when given the opportunity and support to do so.

Ginette Demers joined the Executive Director’s office as a human rights officer. Ginette spent many years serving health and social service organizations as a social worker and administrator. She holds a Master’s degree in humanities from Laurentian University. In addition to her Bachelor of Social Work degree, Ginette’s undergraduate studies included the completion of a Certificate in Alternative Dispute Resolution from York University followed by practical experience as a mediator and facilitator. Ginette is fully bilingual, and happy to be working in human rights supporting individuals to rise above discriminatory experiences and behaviours while helping to raise awareness of their rights and responsibilities.



Commission Members L-R: Gail Cyr, Charles Dent, Yacub Adam, and Marion Berls.

## Commission Members

The Commission is responsible for equality rights promotion and education, monitoring the administration and assessing the effectiveness of the *Human Rights Act*, advising the NWT Legislative Assembly on matters related to the

Act, undertaking research, and making decisions on whether to refer or dismiss complaints.

There are three to five members appointed to the Commission from various NWT communities appointed by the Commissioner on the recommendation of the Legislative Assembly.

Members are part-time appointees who are paid an honorarium for their human rights work. Commission members serving in 2022-2023:

- Charles Dent – Chair
- Yacub Adam – Vice Chair
- Marion Berls – Member
- Gail Cyr – Member
- Norman Yak'e ula – Member



Director's Office Back Row L-R: Roger Wah Shee, Marcus Jackson, Cait Ross, Ginette Demers, Nicole MacNeil. Front Row: Dezeræe Pidborochynski, Linda Noseworthy, Raegan Mager.

### Executive Director's Office

The Executive Director of Human Rights is responsible for the complaint process, is a non-voting member and Secretary to the Commission, and manages the office and staff of the Commission. Appointed by the NWT Commissioner on the recommendation of the NWT Legislative Assembly, the Executive Director works closely with staff and the public during the complaint process. The Executive Director's office

also provides education workshops and promotes equality human rights in communities across the NWT. Executive Director and staff in 2022-2023:

- Nicole MacNeil – Executive Director
- Raegan Mager – Deputy Executive Director
- Roger Wah Shee – Legal Counsel
- Linda Noseworthy – Administrative Officer
- Marcus Jackson – Human Rights Officer
- Cait Ross – Human Rights Officer
- Dezeræe Pidborochynski – HR Officer
- Ginette Demers – Human Rights Officer

### Adjudication Panel

The Adjudication Panel hears complaints referred to them by the Executive Director or the Commission (depending on the time the complaint was filed) as well as any appeals of the Executive Director's or Commission's decision to dismiss complaints. Adjudication Panel Members are appointed by the Commissioner on recommendation of the NWT Legislative Assembly. Adjudication Panel members serving in 2022-2023:

- Sheldon Toner – Chair
- Colin Baile – Adjudicator
- Paul Parker – Adjudicator
- Jay Sengupta – Adjudicator
- Lou Sebert – Adjudicator



# Community Outreach

We were pleased to be able to get back out and meet with people in person this year. Annual events which had been held virtually for the last two years moved back to being held in community venues where we could once again meet face to face with residents. We were very busy this year visiting communities, participating in and hosting community events, and providing numerous presentations to groups across the territory.

## Community events

- **May 3-4, 2022** The Executive Director attended the anti-poverty round table on housing and homelessness.
- **May 14-15, 2022** Commission Members attended the Yellowknife Trade Show.
- **September 7, 2022** The Commission Chair attended the opening ceremony for the accessible playground in Yellowknife.
- **September 20, 2022** The Deputy Chair and a Human Rights Officer attended the LGANT 2022 Conference and met with SAOs from across the NWT to answer questions from attendees and provide information on the Commission and its work.
- **October 12, 2022** A Commission Member and a Human Rights Officer attended a trade show type event at Aurora College where they hosted an information booth for students about the Commission and its services.
- **October 19-21, 2022** Commission Members and staff participated in the NWT Teachers' Association educators conference by hosting an information table at the trade show over the course of 3 days.
- **October 27, 2022** The Executive Director attended the Federal/Provincial/Territorial Virtual Roundtable on Ageism hosted by the Ministers responsible for Seniors.

- **December 8, 2022** Commission Member, Gail Cyr, participated in a Restorative Justice and Reconciliation Learning Event as a panel member. This event was hosted by the NWT Law Society with the aim of giving lawyers and judges a unique opportunity to increase their knowledge and awareness about the challenges faced by Indigenous people within the justice system.
- **December 11, 2022** The Executive Director spoke at the Native Women's Association AGM about the Act, the overall human rights system (including HRAP processes), grounds and areas of discrimination, the complaint process, our restorative dispute resolution process, and the resources we have available to the public.

## Presentations

- **September 20, 2022** A Human Rights Officers gave a presentation on "Human Rights for Youth in the Youth Employment Services Program" at CDETNO.
- **October 4, 2022** A Commission Member and a Human Rights Officer gave a presentation to NWT Housing on human rights, tenancy, public services, accessibility, and accommodation.
- **December 6, 2022** Human Rights Officers led a presentation for Chief and Council and a few administrators of the community government of Whatì.
- **December 7, 2022** Human Rights Officers did a Human Rights 101 presentation for 5 participants of the Youth Employment Services Program (YESS) program at CDETNO.
- **January 13, 2023** Human Rights Officers gave 2 presentations at Sir John Franklin School. Students in Grades 10 and 12 each

received a presentation on the UN Universal Declaration of Human Rights, the Canadian Charter of Rights & Freedoms, the NWT *Human Rights Act* and discussed the BC case from the media where an Indigenous Elder and his 12 year old granddaughter were racially profiled and arrested when trying to open a bank account for her with their status cards.

- **January 20, 2023** Human Rights Officers led a virtual talk with the Equity and Human Rights Committee of the NWTTA. They discussed Human Rights in general, spoke to the areas/protected grounds and informed folks of our complaint process.
- **March 6, 2023** Human Rights Officers gave a presentation to participants of the Youth Employment Services Program (YESS) Employment Program at CDETNO.

### International Human Rights Day

We hosted a panel discussion focused on sexual harassment and violence at the Chateau Nova Hotel on 9, 2022. Panel members included Amanda St. Denis, Workforce Diversity Officer with the GNWT, Vivian Hansen, Crown Witness Coordinator Supervisor, Public Prosecution Service of Canada, and Sabet Biscaye, Director of the GNWT's Gender Equity Division with the Dept of Executive and Indigenous Affairs.

### Stories for Peace

Stories for Peace bookbags filled with books were dropped off to the schools in Fort Simpson and Norman Wells during the Commission's community visits.

### Publications

This year the Commission published a new brochure on the use of Service Animals.

### Accessibility Award

This year's Accessibility Award Winner was a collaborative win shared by Jason and Karen Butorac, Canadian Tire Jumpstart Charities, and the City of Yellowknife for the accessible playground at Somba K'e Park.

The NWT Disabilities Council took the lead in organizing the newly named event; the Accessibility Action Awards which took place on Friday, December 2 at the Explorer Hotel.



Charles Dent with recipients of the 2022 Accessibility Award. Yellowknife Mayor Rebecca Alty accepted on behalf of the City of Yellowknife and Richard Kresky the general manager accepted on behalf of Canadian Tire.

### Community Visits

Two Commission Members and two staff visited Norman Wells on March 20-23, 2023. They held a community meet and greet at the Heritage Inn Banquet Room on March 21, 2023. Human Rights Officers hosted a school-wide pizza lunch at Mackenzie Mountain School. JK-2 had interactive story time, Grades 3-4 Enjoyed a movie, grades 5-12 played diversity Bingo and watched a movie, and grades 10-12 held a circle conversation about human rights.

All Commission Members, the Executive Director, and two staff visited Fort Simpson October 24-26, 2022. They held the Commission's monthly meeting in the community and hosted a very well



attended meet-and-greet at the Nahanni Inn the evening of October 24. Commission Members met with local leaders and organizations while the staff hosted movie and pizza events for the elementary students, discussed human rights issues and hosted a human rights themed movie afternoon with the middle-school and high-school social studies classes.



Commission member Norman Yak'e ula at the Commission's meet and greet event in Norman Wells.

### Community Initiative Funding

We received and approved an application for community funding from Dana Bird of Tulita to set up a youth group.

We received and approved an application for Community funding from Nichol Pidborochynski to provide new shoes to elementary school students through the Arctic Family Centre in Inuvik. Nichol Pidborochynski sent the Commission an update: The families have been so thankful and wanted me to pass that along. At one program there was a family in from an even smaller community and they were so so so happy to have their little ones come in and try on shoes and pick the pair they want. I just wanted to share some more pics. Kiddo boots are expensive here at Northmart but they gave us a 10% discount. This is \$1000 worth of winter boots. We really cleared them out!

## Facebook

### Targeted Campaigns

- February 2023 We ran posts focused on educating people about neurodiversity for a week followed by a week long campaign highlighting the black experience in Canada for Black History month.
- September 2022 We promoted Truth and Reconciliation Week with content related to Residential School education and provided information to support survivors and their families.
- August 2022 We ran a week long campaign to raise awareness about the Teacher's Toolkit resources available on our website. We did not have any participation. Prizes intended to be awarded will be used for the NWTTA Convention in September.
- June 2022 We ran a week-long campaign June 20- 24 focused on Indigenous experiences and reconciliation in celebration of Indigenous People's Day.

### Facebook Action Week

This year's Facebook Action Week in December focused on learning how to recognize, support, and reduce sexual assault and sexual violence. We had a great week of engagement and lots of terrific feedback from our Facebook followers. We gave away an iPad and backpacks filled with books, movies, Commission SWAG, and goodies for a home movie night.

### Pro Bono Students of Canada

The NWT Human Rights Commission had the opportunity to collaborate with three law students from Osgood Hall Law School through the Pro Bono Students of Canada Program (PBSC). The PBSC is a national pro bono student organization with a mandate to provide legal services without charge to organizations to individuals in need across Canada. The collaborative research

projects have been ongoing for five years and we are grateful for the quantity and quality of research we've received from our PBSC students.

This year, three law students conducted research for the Commission in the following areas:

**Sarah Millman** – Sarah conducted research into the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP). Sarah wrote about developments in Canada and the world and how UNDRIP is manifesting internationally and also in Canadian domestic law.

**Simon Minich** – Simon researched the topic of neurodiversity and what it means to be neurodiverse in the workplace. Simon wrote about the challenges that neurodiverse employees have in the workplace and how society's attitudes can work for and against people living and working with neurodiverse conditions.

**Deepana Devadas** – Deepana's research memo explored the legal aftermath of Covid-19 in Canada, including research on legal themes and cases coming out of the pandemic. This memo builds on last year's research on how the virus was impacting human rights in employment and public services.

## Professional Development Neurodiversity Training

February 9, 2023 The Commission organized a system-wide training day on neurodiversity facilitated by the Institute for Research and Development on Inclusion and Society (IRIS). All staff, Commission Members, Adjudication Panel members, staff of the NWT Disabilities Council and three members of the Native Women's Association attended the session focusing on accommodating people who are neurodivergent or who live with an intellectual, cognitive, or mental health disability.

To start the day, the Commission hosted a panel discussion with parents and caregivers of children with neurological disabilities. There was also a panelist who shared her experiences surrounding her own neurological disability.

Three members of IRIS gave a brief introduction to their work and an overview of legal capacity and its effect on the rights of persons with neurological impairments to make their own decisions.

With IRIS' help, the Commission explored the intersection of accommodation and legal capacity as it might apply in our education, compliance and adjudication processes. The Commission has made a commitment to continue to explore the emerging area of neurological disabilities and improve our service provision to all clients.

## Lancaster Webinars

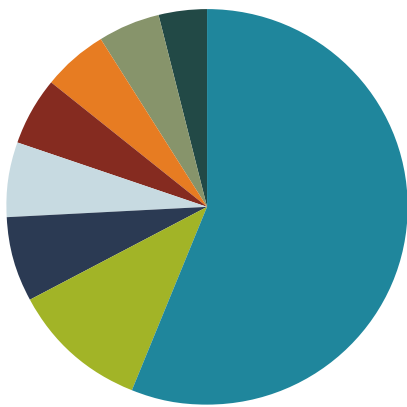
- March 14, 2023 Wired Work: Maintaining confidentiality, privacy, and security in the remote workplace
- March 2, 2023 A New Lens on Management Rights: Responding to the evolving duties of good faith and honest performance
- February 14, 2023 Neurodiversity at Work: Strategies for creating and fostering inclusive workplaces
- February 2, 2023 From Pandemic to Endemic: Adapting the workplace to recurring viral threats
- January 19, 2023 Annual Labour Law and Human Rights Update: Key cases and legislative developments
- December 8, 2022 This Year Has 90 Minutes: Key developments in wrongful dismissal litigation and employment law from 2022

# Compliance

The NWT Human Rights Commission answers hundreds of questions from the public every year. Inquiries come from all corners of the territory and can be made by telephone, email, or in person.

The Human Rights Commission represents the public interest when it is party to complaints at hearing. The Commission promotes the public interest by encouraging a hearing process that is efficient, effective, and as non-adversarial as possible.

## Inquiries by Region



- 199 North Slave
  - 39 Outside NWT
  - 25 South Slave
  - 22 Beaufort Delta
  - 19 Remote Camp
  - 19 Sahtu
  - 18 Dehcho
  - 13 Not Recorded
- Total 354**

## Inquiries

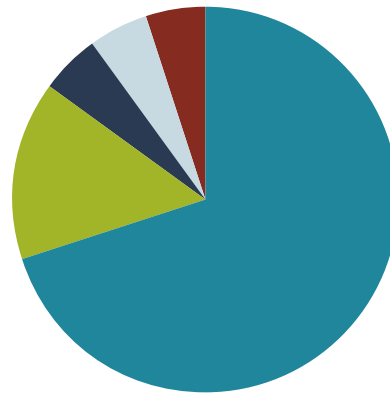
The Executive Director’s office receives inquiries from employers and landlords requesting information about their responsibilities under the Act as well as from people who believe they have been discriminated against. All inquiries to the Commission are confidential.

From April 1, 2022 through to March 31, 2023 the Executive Director’s office received 354 inquiries. Many inquiries are not related to equality human rights and never result in a complaint.

Whenever possible, human rights officers will direct a person to the agency or organization that is best equipped to help the individual with their issue. Sometimes individuals initiate the complaint process but decide not to file a complaint for personal reasons. In 2022-2023, 22 complaint files were opened.

Inquiries made at community visits, trade shows, or other public events are not included in the Inquiries statistics.

## New Complaints by Region



- 14 North Slave
  - 3 Camps
  - 1 Dehcho
  - 1 Beaufort Delta
  - 1 Sahtu
  - 0 South Slave
  - 0 Outside NWT
- Total 20**

## Complaints

Complaints may be very complex and involve other processes such as union grievances. All parties are afforded adequate time to respond to information gathered about the complaint so they are prepared to move through the complaint process. Parties are also offered the opportunity to settle a complaint through our dispute resolution process prior to the Executive Director or the Commission making a decision whether to dismiss the complaint or refer it for adjudication.

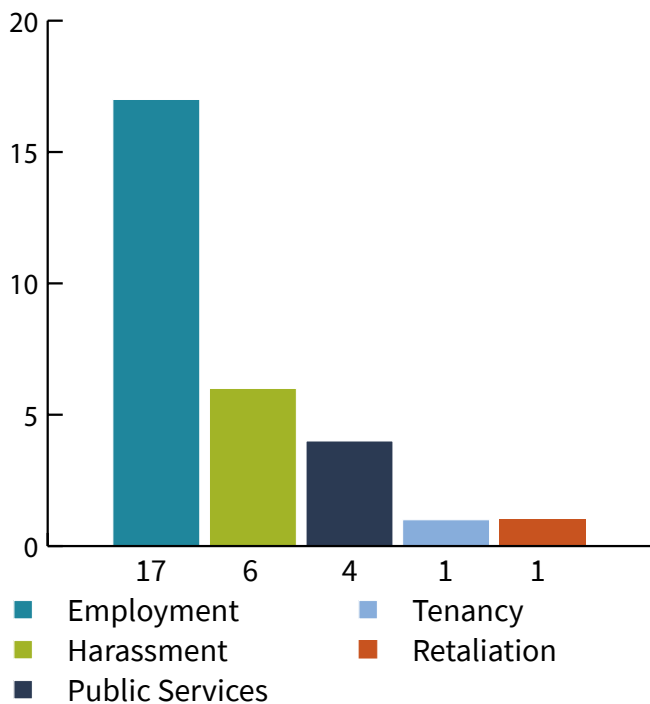
In 2022-2023 the Executive Director’s office had 55 complaints in process. The Executive Director accepted 22 new complaints during the fiscal year and closed 16. Of the 16 files closed, 11 were settled, 2 were withdrawn, 2 were referred to the Adjudication Panel for hearing, and 1 was dismissed.

### Areas and Grounds

The NWT *Human Rights Act* protects people from discrimination in employment; public services, goods, accommodation, and facilities; tenancy; and publications. The Act also protects people from harassment based on a protected ground and from retaliation for filing or participating in a human rights complaint.

The bulk of complaints of discrimination are filed in the area of employment. Employers have a responsibility to not discriminate against employees and to provide an inclusive workplace.

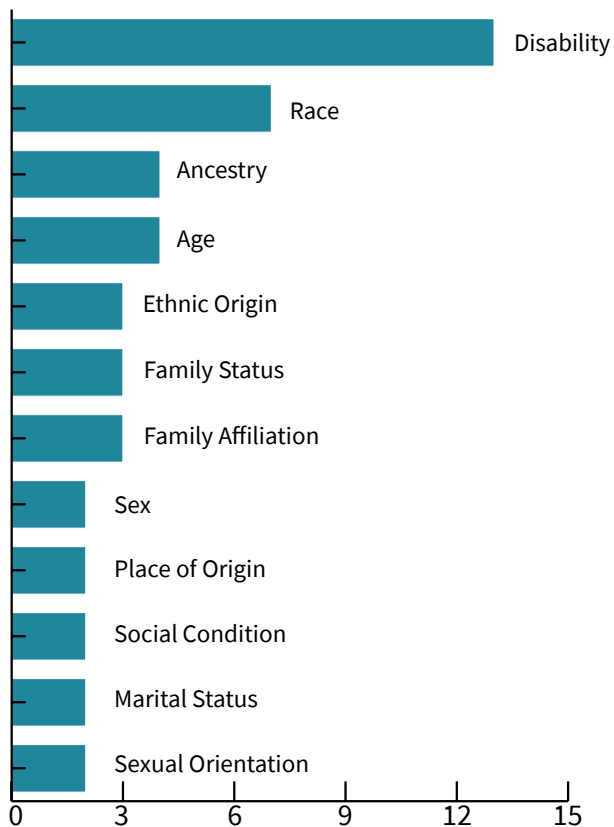
### Areas included in Complaints



There are currently 22 grounds protected by the NWT *Human Rights Act*. A person may claim discrimination based on more than one ground in their complaint. The most common ground cited when filing a complaint of discrimination is disability.

In 2022-2023, 59% of all new complaints included an allegation of discrimination based on disability.

### Grounds included in Complaints



## Adjudication

When the Executive Director or the Commission is unable to dismiss a complaint and the parties cannot resolve their dispute, the complaint is referred to the Adjudication Panel for a hearing. Complainants may appeal the Executive Director’s decision to dismiss their human rights complaints. The Adjudication Panel hears these appeals.

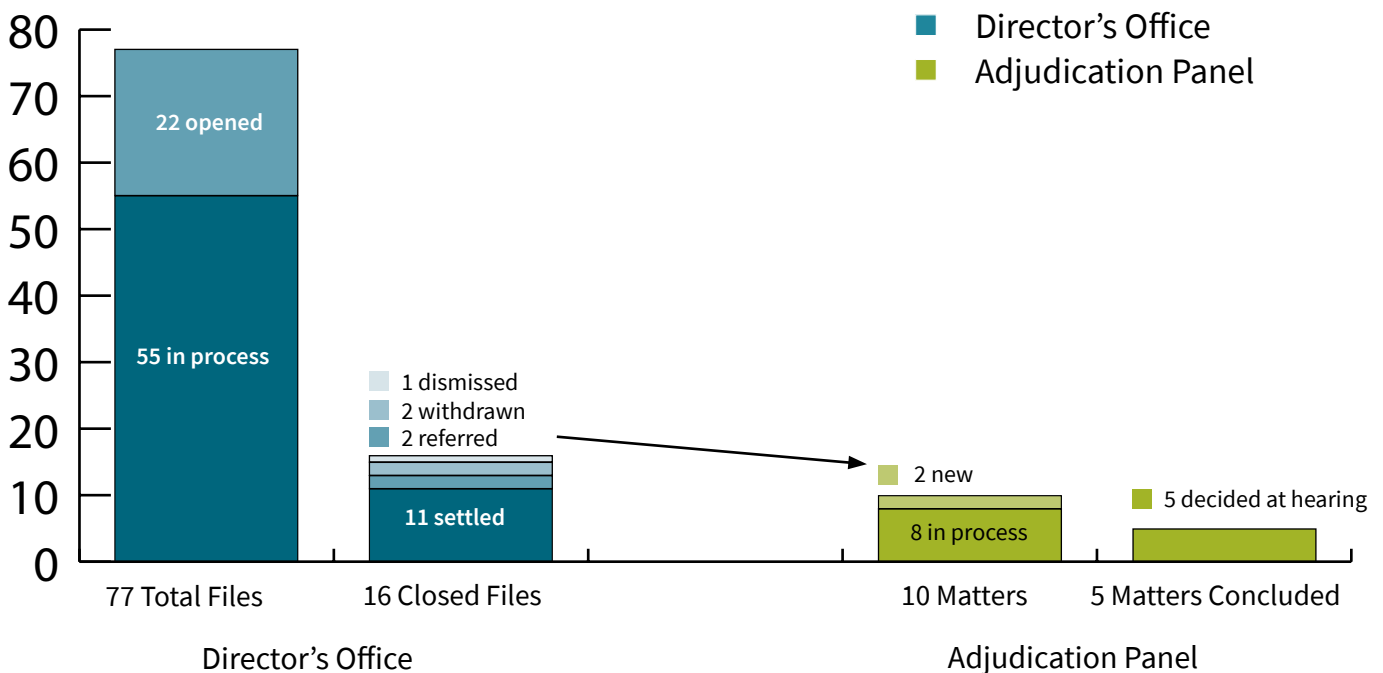
The Adjudication Panel had 8 matters in process at the beginning of the 2022-2023 year. The Executive Director referred 2 files to the Panel over the course of the fiscal year.

The Adjudication Panel concluded 5 matters in 2022-2023 all of which were decided at hearing. More than one decision may be issued on a file; for example, there may be decisions about pre-hearing matters and remedy in addition to a decision about the merits of a case. The Adjudication Panel issued 6 decisions in 2022-2023.

A complainant may withdraw their complaint when parties reach a settlement or when the complainant decides not to pursue their complaint.

**In 2022-2023**  
**59%**  
**of all new complaints**  
**included an allegation of**  
**discrimination based on**  
**DISABILITY**

## Complaint Files



## Decisions

### **Chalifoux v McCaw North Drilling and Blasting Ltd.**

Donovan Chalifoux filed a human rights complaint on June 17, 2016, alleging McCaw North Drilling and Blasting discriminated against and harassed him on the grounds of disability, race, nationality, and ancestry in the area of employment.

Mr. Chalifoux attended 3 pre-hearing conferences with the Panel and counsel for the Commission. The respondents did not attend. HRAP contacted the complainant numerous times in 2022 to schedule a hearing but could not confirm Mr. Chalifoux's availability.

Adjudicator Parker set a hearing date for December 13, 2022, notifying parties of the date by email, notice on their website and four notices in two different newspapers.

The hearing was held December 13, 2022. Neither the complainant nor the respondent attended, and no one attended on either party's behalf.

Adjudicator Parker considered the complaint abandoned and dismissed it in his March 28, 2023 decision under Rule 33 of the Adjudication Panel's Rules of Practice and Procedure.

### **Suzuki v. GNWT Beaufort Delta Education Council**

This decision addresses a human rights complaint against the Beaufort Delta Education Council on the grounds of gender identity in the area of employment. The complaint also included an allegation of harassment.

Adjudicator Toner found that the complainant, Moses Suzuki, was given ample opportunity to participate in pre-hearing conferences and the hearing and chose instead to abandon his complaint.

The complaint was dismissed after the complainant failed to attend the hearing of this matter on December 5, 2022.

### **Paulette v. Excavation P. Huot Inc.**

#### PRELIMINARY DECISION

This preliminary decision addresses an application by the respondent, Excavation P. Huot Inc. ("respondent" or "EPH") to add parties to the complaint, namely the individuals Joe Haupt and Hugo Clément, as well as the corporation Intercan Construction Inc. ("Intercan").

The complainant alleges that she was subjected to harassment in her employment, on the grounds of sex, creed and ancestry. The incidents of harassment allegedly occurred between September 10 and October 31, 2016, when the complainant was working for the respondent at a remote camp on Great Bear Lake, Northwest Territories.

Adjudicator Toner ordered that Joe Haupt and Hugo Clément were to be added as respondents to the complaint on the condition they be personally served with copies of the complaint and the Reasons for this Preliminary Decision. The order also required the individuals have an opportunity to apply to be removed as respondents before the hearing.

The Adjudicator noted that evidence provided by the individuals Joe Haupt and Hugo Clément would be relevant to the case, regardless of any outcome on their status as respondents.

### **Boulanger v. Fatburger Yellowknife**

This decision addresses a human rights complaint against Fatburger restaurant in Yellowknife on the grounds of disability in the area of public services.

Ms. Boulanger has a disability caused by a stroke which left her unable to speak. She relies on a wheelchair for her mobility. Ms. Boulanger filed a complaint with the Human Rights Commission after visiting the restaurant on June 20, 2018 where she was unable to enter due to the heavy main door. She was unable to open the door to the washroom, and unable to close the door to the toilet stall inside the washroom.



Adjudicator Parker found Brad Anstey, the owner of Fatburger, discriminated against Ms. Boulanger by operating and maintaining a restaurant that functioned in a way that adversely impacted the complainant's ability to access it in a manner customarily available to the public.

The adjudicator ordered Fatburger to install power-assisted automatic door openers on the two main entry way doors to Fatburger and to at least one washroom in the restaurant to make it an accessible washroom. He also ordered the respondent to install a handle on the left-hand side of the door on one of the stalls of the accessible washroom to make the door closable from the inside by the complainant.

Adjudicator Parker awarded Ms. Boulanger \$7,500 in damages for injury to dignity.

The Commission submitted a request to the Adjudication Panel that the Panel recognize the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities (the UN Convention) its decisions in both *Boulanger v. Fatburger* and *Boulanger v. Yellowknife Uptown Subway*. In his decision in *Boulanger v. Fatburger*, Adjudicator Parker acknowledged that the law the Panel applies to human rights cases is intended to reflect and be consistent with international conventions that Canada has endorsed. He states in his decision: The spirit and intent of the UN Convention is aligned, in this manner, with the spirit and letter of the law applied by the Panel. This is no accident, since the Legislative Assembly of the Northwest Territories has recognized rights proclaimed in the UN Declaration of Human Rights in the preamble to the *Human Rights Act*. This has the effect of making the consideration of goals and objectives outlined in the Convention a legitimate part of interpreting and applying the Act. The tests applied in this decision have been developed and evolved in this context.

### **Boulanger v. Uptown Subway Yellowknife**

This decision addresses a human rights complaint against Uptown Subway restaurant in Yellowknife on the grounds of disability in the area of public services.

Ms. Boulanger relies on a wheelchair for her mobility. Ms. Boulanger filed a complaint with the Human Rights Commission after visiting the restaurant on June 18, 2018 where she was unable to enter because the front doors were not wheelchair accessible at that time. She was unable to enter the washroom within the restaurant because the washroom door was not wheelchair accessible at that time.

The adjudicator found Brad Anstey, the owner of Uptown Subway, discriminated against Ms. Boulanger by operating and maintaining a restaurant that functioned in a way that adversely impacted the complainant's ability to access it in a manner customarily available to the public.

Adjudicator Parker ordered the respondent to install power-assisted automatic door openers on the two main entry way doors and to the washroom at the Subway restaurant. He also awarded Ms. Boulanger \$7,500 in damages for injury to dignity.

## Portman v. Midwest Property Management

This decision addresses a human rights complaint against Midwest Property Management in Yellowknife on the grounds of disability in the area of tenancy. This complaint also included an allegation of retaliation.

The complainant, Ms. Portman, filed a human rights complaint against Midwest Property Management, the respondent, stating that she was subject to discrimination on the basis of her disability in relation to four main areas: the main entry way to the apartment building, the external and internal doors of the building, access to the building's laundry facilities and the removal of household garbage. She also made a complaint of retaliation against the respondent.

Adjudicator Parker found that the evidence established that Ms. Portman was discriminated against by Midwest Property. Ms. Portman has a disability affecting her mobility, dexterity, and endurance. Midwest Property operated and maintained an apartment building that functioned in a way that adversely impacted Ms. Portman's ability to access her home. Ms. Portman's disability was a factor in the adverse impact.

The adjudicator found Midwest Property did accommodate Ms. Portman's disability to a certain degree, by adding soft closers to the interior doors of the apartment building, by providing a personal laundry debit card service and by implementing several different options to address the removal of Ms. Portman's household garbage.

However, Midwest Property's actions fell short of accommodating Ms. Portman's disability. Midwest Property did not adequately address the entry way by failing to install automatic door openers on the two exterior doors to the building, and by installing a ramp that continued to impede Ms. Portman's access to the apartment building.

Midwest Property did not establish that it would suffer undue hardship by correcting the obstacles identified by the complainant.

Adjudicator Parker ordered Midwest Property to install power-assisted automatic door openers on the two main entry way doors to the apartment building. He also ordered Midwest Property to make modifications to the entry way ramp to ensure it is slip-resistant and the grating no longer presents a tripping hazard to persons with physical disabilities.

Adjudicator Parker awarded Ms. Portman \$7,500.00 in damages to compensate her for injury to her dignity, feelings and self-respect.

Adjudicator Parker found that Ms. Portman failed to establish, on a balance of probabilities, a case of retaliation. He dismissed Ms. Portman's retaliation complaint.

## Hearing Results

All decisions made by the Adjudication Panel are public. You can access the latest hearing results at <https://www.canlii.org/en/nt/nthrap>

## Looking Forward

One role of the Commission is to advise the Legislative Assembly when we see things that should be changed.

Last year in response to the Commission's recommendations to the Legislative Assembly on accessibility, the GNWT's Department of Infrastructure stated they do not currently have a mandated role to play in the accessibility standards for private and municipal infrastructure. The Commission will continue their work to bring awareness to the gap between the National Building Code standard of accessibility and an organization's responsibility to provide accessible spaces and accommodation under the *NWT Human Rights Act*. We have a significant amount of information on our website about ways to improve service provision to make spaces, documents, and processes more accessible to everyone regardless of their ability.

The Commission urges the GNWT to re-examine this mandate and to consider how accessibility is important to persons with disabilities and others including, seniors, parents with young children, and neurodivergent people. Shifting thinking toward person centred services means that spaces and processes are prepared to meet everyone's needs.

In the past we have advocated for inclusion of genetic discrimination as a ground in the *NWT Human Rights Act*. The Federal Government's human rights legislation now prohibits genetic discrimination. The Commission continues to encourage the GNWT to reconsider adding genetic discrimination to the *NWT Human Rights Act*.

During our neurodiversity learning event with the Institute for Research on Inclusion in Society (IRIS), we identified several ways in which we could further improve

access to our services for neurodivergent people. Out of this learning, we have begun work on projects with the NWT Disabilities Council. We are excited about the potential impact our collaboration has for improving understanding of how accessibility improves the health and wellbeing of our Northern communities.

In the upcoming year we will be adding a new page to our website containing human rights related resources with an Indigenous focus. While these resources will provide information for and about Indigenous people, they will also promote reconciliation efforts.

We will also commence a research project into "How we can better serve our communities", with the assistance of a third-party research team. This work will focus on engaging with our Indigenous and new Canadian populations in Yellowknife, Ndilq and Dettah with the goal of expanding into our other NWT communities to help better inform our outreach and education work.



# Financial Report

## Statement of General Operations

For the year ended March 31,	2023	2022
<b>Revenue</b>		
Government of the Northwest Territories (“GNWT”)		
Operating grant	\$ 180,000	\$ 180,000
Expense reimbursement (Note 5)	(74,880)	(27,094)
Refunded to GNWT		
	<b>105,120</b>	<b>152,906</b>
<b>Expenses</b>		
Accounting	8,775	8,130
Advertising and promotion	12,244	5,063
Benefits and pension	772	703
Events	16,065	1,843
Honorarium commission chair	25,248	24,534
Honorarium commission members	38,080	24,999
Legal expenses	15,785	705
Membership fees	2,200	2,000
Office and Administration	1,816	1,243
Professional development	--	1,500
Travel - commission members	414	--
	<b>127,399</b>	<b>70,720</b>
<b>Excess revenue</b>	<b>\$ (22,279)</b>	<b>\$ 82,186</b>

### 5. Expense Reimbursement

The Commission gave the Legislative Assembly of the Northwest Territories a portion from its funding to pay for various expenses on behalf of the Commission. In the current year, \$50,000 of the \$180,000 funding was given to the Legislative Assembly of the Northwest Territories for travel. The GNWT spent \$74,880 on behalf of the Commission and \$120 is shown as a receivable.

## Statement of Cash Flows

For the year ended March 31,

	2023	2022
<b>Cash provided by (used in) operating activities</b>		
Excess revenue	\$ (22,279)	\$ 82,186
Change in non cash operating working capital		
Due from GNWT – Legislative Assembly	22,786	1,502
Prepaid expenses	(4,080)	(2,000)
Accounts payable and accrued liabilities	10,576	1,001
<b>Change in cash</b>	<b>7,003</b>	<b>82,689</b>
<b>Cash, opening</b>	<b>344,915</b>	<b>262,226</b>
<b>Cash, closing</b>	<b>\$ 351,918</b>	<b>\$ 344,915</b>







COMMISSION  
DES DROITS DE LA PERSONNE  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST



# Rapport annuel

## 2022-2023



Nous voulons que les TNO mettent  
la diversité, l'équité,  
la sécurité et l'intégration  
au premier plan pour que  
chacun soit traité sur un pied d'égalité.



## Table des matières

<b>Message du président</b> .....	4	<b>Conformité</b> .....	13
<b>Introduction</b> .....	6	Demandes de renseignements .....	13
Membres de la Commission .....	6	Plaintes .....	13
Bureau de la directrice générale .....	7	Domaines et motifs .....	14
Tribunal d'arbitrage .....	7	Arbitrage .....	15
<b>Approche communautaire</b> .....	8	<b>Décisions</b> .....	16
Activités communautaires .....	8	<b>Regard sur l'avenir</b> .....	19
Présentations .....	8	<b>Rapport financier</b> .....	20
Prix pour l'accessibilité .....	9	État des résultats d'exploitation	
Journée internationale des droits de l'homme .....	9	générale .....	20
Visites dans les collectivités .....	10	État des flux de trésorerie .....	21
Financement d'initiatives communautaires .....	10		
Histoire de paix .....	10		
Facebook .....	11		
Publications .....	11		
Étudiant(e)s pro bono du Canada .....	11		
Perfectionnement professionnel .....	12		
Audioconférences de la Lancaster House .....	12		

## Message du président



La Commission convient qu'elle se trouve sur le territoire traditionnel des peuples dénés, inuvialuits et métis, et reconnaît ses obligations aux termes des traités 8 et 11.

En 2022-2023, la Commission était heureuse de pouvoir retourner dans les collectivités et d'organiser des événements en personne. Alors que les décisions liées à la COVID-19 continuent de se frayer un chemin dans les procédures de plaintes relatives aux droits de la personne à travers le pays, nous avons reçu, en début d'année, des documents de recherche utiles de la part de nos étudiants pro bono (pour en savoir plus sur notre programme pro bono, consultez la section « Approche communautaire » du présent rapport). Grâce à ces documents, la Commission aura le matériel nécessaire pour orienter ses propres politiques et procédures concernant les liens entre la santé publique et les droits de la personne.

Cette année, la Commission a mis l'accent sur l'apprentissage au sujet de la neurodiversité. Nous avons invité des membres de l'Institut de recherche et de développement sur l'inclusion et la société (IRIS) à présenter leurs travaux sur

l'autodétermination et la prise de décision chez les personnes neurodivergentes. Nous nous engageons à améliorer nos services et à fournir des ressources pour informer les familles et les employeurs sur la neurodivergence et les troubles cognitifs.

En 2021, plus de 200 sépultures anonymes se trouvant sur des sites d'anciens pensionnats ont été découvertes à l'aide d'un géoradar. Le nombre de sépultures anonymes découvertes a continué de croître à mesure que de plus en plus de Premières Nations examinaient les zones autour de pensionnats. Nous devons nous rappeler à quel point il est important pour la réconciliation de connaître la vérité sur notre histoire commune. Reconnaissons les torts causés à des générations entières de voisins, de collègues et de proches, et continuons à les soutenir alors que notre histoire douloureuse continue d'être découverte. Nous devons continuer à travailler ensemble pour progresser ensemble. À cette fin, la Commission réexaminera sa stratégie de réconciliation pour déterminer les domaines dans lesquels elle pourrait être améliorée. Nous continuerons à collaborer avec les populations et les gouvernements autochtones pour fournir des services inclusifs visant à réduire les obstacles auxquels sont confrontés les résidents autochtones.

En 2022-2023, la Commission a poursuivi son travail de sensibilisation quant à l'écart entre les normes d'accessibilité du Code national du bâtiment et la responsabilité d'une organisation de fournir des espaces accessibles et de mettre en place les mesures d'adaptation nécessaires pour garantir un accès équitable en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. Dans le cadre de ce travail, la Commission a offert des trousseaux d'outils d'accessibilité gratuites aux entreprises des TNO. Ces trousseaux contiennent des informations sur l'obligation d'adaptation, l'organisation d'événements publics accessibles, l'accessibilité et le Code du bâtiment, ainsi que des exemples de mesures d'accessibilité à faible coût.

Nous continuons à faire évoluer nos méthodes pour mettre en œuvre une approche entièrement réparatrice. Nous observons des progrès notables dans la façon de fournir nos services et de nombreux clients confirment qu'il s'agit là d'une meilleure façon de faire. Notre objectif reste de rendre nos pratiques entièrement réparatrices et de résoudre le plus grand nombre de problèmes possible dans les plus brefs délais.

Charles Dent



Président  
Commission des droits de la personne



## Introduction

La Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest est une entité indépendante du gouvernement territorial qui a pour mandat de promouvoir l'égalité des droits de la personne ainsi que de protéger les gens et les groupes contre la discrimination, selon la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. Au cours de la période visée par le présent rapport, le système des droits de la personne était composé de deux parties : la Commission et le Tribunal d'arbitrage des droits de la personne des TNO (TADP). La Commission est composée de trois à cinq membres nommés, de la directrice générale et du personnel.

La mise en œuvre, l'année dernière, de la modification finale de la Loi signifie que la Commission prend en charge toutes les plaintes déposées et acceptées par la directrice générale après le 1<sup>er</sup> avril 2021. La Commission joue donc un rôle actif dans toutes les plaintes soumises à l'arbitrage après cette date. Notre processus de plainte exige que toutes les parties recourent à une approche réparatrice de règlement des différends peu après le dépôt d'une plainte. Nous avons découvert qu'une telle approche est particulièrement efficace pour régler les différends entourant les droits de la personne dès le début du processus. Le processus de règlement des différends prend du temps, et si la plainte ne peut pas être résolue, on passe au stade de l'enquête. La Commission prévoit qu'elle sera responsable de sa première plainte en arbitrage en 2024-2025.

La Commission continue de renforcer son engagement à utiliser une approche réparatrice pour tout ce qui touche le système des droits de la personne. La Loi exige que la Commission « utilise et promeut, dans la mesure du possible, des principes réparateurs et des processus non adversatifs qui contribuent à la compréhension des droits de la personne par les parties, à

l'engagement des parties envers ces droits, et à la réconciliation entre les parties ». Nos statistiques démontrent que les parties impliquées dans une plainte pour violation des droits de la personne se réunissent souvent pour résoudre les problèmes et réparer les relations lorsqu'elles en ont l'occasion et qu'elles sont soutenues.

Ginette Demers a rejoint le Bureau de la directrice générale comme agent des droits de la personne. Pendant de nombreuses années, M<sup>me</sup> Demers a travaillé dans des organisations de santé et de services sociaux comme travailleuse sociale et administratrice. Elle est titulaire d'une maîtrise en sciences humaines de l'Université Laurentienne. Elle a également obtenu son certificat en modes alternatifs de résolution des conflits de l'Université York et possède de l'expérience comme médiatrice et facilitatrice. M<sup>me</sup> Demers est parfaitement bilingue et heureuse de travailler dans le domaine des droits de la personne afin d'aider les gens à surmonter leurs expériences de la discrimination et de les sensibiliser à leurs droits et leurs responsabilités.



Membres de la Commission : Gail Cyr, Charles Dent, Yacub Adam et Marion Berls.

## Membres de la Commission

La Commission fait un travail de promotion et de sensibilisation lié aux droits à l'égalité; elle fait le suivi et l'évaluation de l'application de la *Loi sur les droits de la personne*; elle fournit des conseils



à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest sur les questions relatives à la Loi; elle effectue des recherches sur les droits de la personne, et elle détermine si une plainte doit être renvoyée ou rejetée.

La Commission est composée de trois à cinq membres qui proviennent de diverses collectivités des TNO et qui sont nommés par le commissaire sur recommandation de l'Assemblée législative. Les membres occupent des fonctions à temps partiel et sont payés pour leur travail.

Membres de la Commission en 2022-2023 :

- Charles Dent, président
- Yacub Adam, vice-président
- Marion Berls, membre
- Gail Cyr, membre
- Norman Yak'e ula, membre



Bureau de la directrice générale. Rangée arrière, de gauche à droite : Roger Wah Shee, Marcus Jackson, Cait Ross, Ginette Demers, Nicole MacNeil. Rangée avant, de gauche à droite : Dezerae Pidborochynski, Linda Noseworthy, Raegan Mager.

### Bureau de la directrice générale

La directrice générale aux droits de la personne est chargée du processus de plainte et agit comme secrétaire de la Commission, dont elle est membre sans droit de vote. Elle gère également le bureau et le personnel de la Commission.

Nommée par le commissaire des TNO sur la recommandation de l'Assemblée législative, la directrice travaille en étroite collaboration avec le personnel et le public durant le processus de plainte. Son bureau donne aussi des ateliers d'information et fait la promotion de l'égalité des droits de la personne partout aux TNO.

Personnel du bureau de la directrice générale en 2022-2023 :

- Nicole MacNeil, directrice générale
- Raegan Mager, directrice générale adjointe
- Roger Wah Shee, conseiller juridique
- Linda Noseworthy, agente administrative
- Marcus Jackson, agent des droits de la personne
- Cait Ross, agente des droits de la personne
- Dezerae Pidborochynski, agente des droits de la personne
- Ginette Demers, agente des droits de la personne

### Tribunal d'arbitrage

Le Tribunal d'arbitrage entend les plaintes qui lui sont soumises par la directrice générale ou la Commission (selon la date de dépôt de la plainte) et entend tout appel de la décision de la directrice générale ou de la Commission de rejeter une plainte. Ses membres sont nommés par le commissaire sur recommandation de l'Assemblée législative des TNO.

Membres du Tribunal d'arbitrage en 2022-2023 :

- Sheldon Toner, président
- Colin Baile, arbitre
- Paul Parker, arbitre
- Jay Sengupta, arbitre
- Lou Sebert, arbitre

## Approche communautaire

Nous étions heureux de pouvoir à nouveau rencontrer les gens en personne cette année. Les événements annuels, qui avaient eu lieu virtuellement au cours des deux dernières années, ont pu de nouveau être organisés dans des lieux communautaires où nous avons pu renouer le contact avec les résidents en personne. Cette année, nous avons été très occupés. Nous avons visité des collectivités, organisé des événements communautaires, avons participé à d'autres événements, et avons fait de nombreuses présentations partout aux TNO.

### Activités communautaires

- 3 et 4 mai 2022 : La directrice générale a participé à la table ronde anti-pauvreté sur le logement et l'itinérance.
- 14 et 15 mai 2022 : Les membres de la Commission ont participé au Salon professionnel de Yellowknife.
- 7 septembre 2022 : Le président de la Commission a assisté à la cérémonie d'ouverture d'un terrain de jeu accessible, à Yellowknife.
- 20 septembre 2022 : Le vice-président et un agent des droits de la personne ont assisté à la conférence 2022 du Regroupement des gestionnaires des administrations locales des TNO (LGANT) pour y rencontrer tous leurs directeurs généraux et répondre aux questions des participants, et les informer sur la Commission et son travail.
- 12 octobre 2022 : Un membre de la Commission et un agent des droits de la personne ont participé à un événement de type salon professionnel au Collège Aurora, où ils ont tenu un kiosque d'information aux étudiants sur la Commission et les services qu'elle offre.

- 19 au 21 octobre 2022 : Les membres et le personnel de la Commission ont participé à la conférence de l'Association des enseignants et enseignantes des TNO, où ils ont tenu un kiosque d'information pendant trois jours.
- 27 octobre 2022 : La directrice générale a participé à une table ronde virtuelle fédérale-provinciale-territoriale sur l'âgeisme organisée par les ministres responsables des personnes âgées.
- 8 décembre 2022 : Gail Cyr, membre de la Commission, a participé, à titre de panéliste, à un événement d'apprentissage sur la justice réparatrice et la réconciliation. Cet événement a été organisé par le Barreau des TNO pour donner aux avocats et aux juges une occasion unique d'approfondir leurs connaissances et de se sensibiliser aux difficultés rencontrées par les populations autochtones lorsqu'elles sont confrontées au système de justice.
- 11 décembre 2022 : La directrice générale a prononcé une allocution à l'AGA de l'Association des femmes autochtones au sujet de la *Loi sur les droits de la personne*, du système des droits de la personne (y compris les processus du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne [TADP]), des motifs et des domaines de discrimination, de la procédure de plainte, de l'approche réparatrice de règlement des différends et des ressources mises à la disposition du public.

### Présentations

- 20 septembre 2022 – Un agent des droits de la personne a fait une présentation sur les droits de la personne pour les participants du programme Services d'emploi pour les jeunes, au CDÉTNO.
- 4 octobre 2022 – Un membre de la Commission et un agent des droits de la personne ont fait

une présentation pour le personnel d'Habitation TNO sur les droits de la personne, la location de logement, les services publics, l'accessibilité et les mesures d'adaptation.

- 6 décembre 2022 – Les agents des droits de la personne ont fait une présentation au chef et au conseil de la collectivité de Whatì ainsi qu'à quelques membres de l'administration communautaire.
- 7 décembre 2022 – Les agents des droits de la personne ont fait une présentation sur les notions fondamentales relatives aux droits de la personne pour les cinq participants du programme Services d'emploi pour les jeunes, au CDÉTNO.
- 13 janvier 2023 – Les agents des droits de la personne ont fait deux présentations à l'École Sir John Franklin. Les élèves de 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années ont assisté à une présentation sur la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. Ils ont également discuté d'un cas médiatisé en Colombie-Britannique d'un aîné autochtone et de sa petite-fille de 12 ans qui ont fait l'objet d'un profilage racial et ont été arrêtés alors qu'ils tentaient d'ouvrir un compte bancaire pour elle à l'aide de leur Certificat de statut d'Indien.
- 20 janvier 2023 – Les agents des droits de la personne ont mené une discussion virtuelle avec le Comité de l'équité et des droits de la personne de l'AETNO. Ils ont discuté des droits de la personne en général, des domaines et des motifs protégés par la Loi et ils ont informé les participants de la procédure de plainte de la Commission.

- 6 mars 2023 – Les agents des droits de la personne ont fait une présentation pour les participants du programme Services d'emploi pour les jeunes, au CDÉTNO.



Charles Dent et les lauréats du Prix de l'accessibilité 2022. Rebecca Alty, mairesse de Yellowknife, a accepté le prix au nom de la ville de Yellowknife et Richard Kresky, directeur général, a accepté le prix au nom de Canadian Tire.

### Prix pour l'accessibilité

Cette année, le Prix pour l'accessibilité a été remporté par plusieurs personnes et organismes pour la construction du terrain de jeux accessible du parc Somba K'e : Jason et Karen Butorac; la Fondation Bon départ de Canadian Tire et la ville de Yellowknife.

Le Conseil pour les personnes handicapées des TNO a pris l'initiative d'organiser les prix Accès, aptitudes, action (Access-Ability Action Awards), le vendredi 2 décembre, à l'Hôtel Explorer.

### Journée internationale des droits de l'homme

Nous avons organisé une table ronde sur le harcèlement sexuel et la violence à l'Hôtel Chateau Nova le 9 décembre 2022. Parmi les membres du panel, notons Amanda St. Denis, agente de la diversité de l'effectif au GTNO; Vivian Hansen, superviseure des coordonnateurs des témoins de la Couronne au Service des poursuites

pénales du Canada; et Sabet Biscaye, directrice de la Division de l'équité des genres au ministère de l'Exécutif et Affaires autochtones.



Norman Yak'e ula, membre de la Commission, lors d'une séance d'accueil de la Commission à Norman Wells.

### Visites dans les collectivités

Deux membres de la Commission et deux membres du personnel ont visité Norman Wells du 20 au 23 mars 2023. Le 21 mars, ils ont organisé une rencontre avec les membres de la collectivité dans la salle de réception de l'Heritage Inn. Les agents des droits de la personne ont offert de la pizza aux élèves de l'École Mackenzie Mountain pour le dîner. Les élèves de la maternelle à la deuxième année ont eu droit à une heure du conte interactif. Les élèves des troisième et quatrième années ont regardé un film. Les élèves de la cinquième à la douzième année ont joué au bingo de la diversité et regardé un film. Les élèves de la dixième à la douzième année ont tenu un cercle de conversation sur les droits de la personne.

Du 24 au 26 octobre 2022, tous les membres de la Commission, la directrice générale et deux membres du personnel se sont rendus à Fort Simpson, pour y tenir la réunion mensuelle de la Commission. En soirée, le 24 octobre, ils ont également tenu une séance d'accueil au Nahanni Inn qui a été très populaire. Pendant que les membres de la Commission rencontraient des

dirigeants et des représentants d'organisations locales, le personnel a organisé des séances cinéma et des dîners pizza pour les élèves du primaire et a discuté de questions liées aux droits de la personne et organisé un après-midi cinéma sur le même thème avec les élèves des premier et deuxième cycles du secondaire.

### Financement d'initiatives communautaires

Nous avons reçu et approuvé une demande de financement communautaire de Dana Bird, de Tulita, qui souhaitait créer un groupe jeunesse.

Nous avons reçu et approuvé une demande de financement communautaire de Nichol Pidborochynski pour fournir des chaussures neuves aux élèves de l'école primaire, par l'intermédiaire du Centre familial de l'Arctique, à Inuvik. Nichol Pidborochynski a envoyé un message de la part des familles à la Commission qui mentionnait à quel point celles-ci étaient reconnaissantes du programme. Voici une partie du message : Une famille venant d'une collectivité encore plus petite et qui a participé au programme était très heureuse de voir ses enfants venir essayer des chaussures et choisir la paire qu'ils voulaient. Je voulais juste partager quelques photos supplémentaires. Les bottes pour enfants sont chères chez Northmart, mais ils nous ont accordé une réduction de 10 %. Il y en avait pour 1 000 \$ de bottes d'hiver. Nous en avons vraiment acheté un grand nombre!

### Histoire de paix

Des sacs remplis de livres de l'initiative Histoire de paix ont été remis aux écoles de Fort Simpson et de Norman Wells lors des visites de la Commission dans les collectivités.



## Facebook

### Campagnes ciblées

- Février 2023 – Pendant une semaine, nous avons publié des messages visant à informer les gens sur la neurodiversité, puis avons mené une campagne d'une semaine pour mieux faire connaître l'expérience des Noirs au Canada à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs.
- Septembre 2022 – Nous avons fait la promotion de la Semaine de la vérité et de la réconciliation en proposant du contenu éducatif sur les pensionnats et en fournissant des informations pour soutenir les survivants et leurs familles.
- Août 2022 – Nous avons mené une campagne d'une semaine pour promouvoir les ressources disponibles dans la trousse à outils pour les enseignants sur notre site Web. Personne n'a participé. Les prix que nous avons prévu d'attribuer seront utilisés pour la conférence de l'AETNO en septembre.
- Juin 2022 – Nous avons mené une campagne d'une semaine, du 20 au 24 juin, axée sur les expériences autochtones et la réconciliation, à l'occasion de la Journée des Autochtones.

### Semaine d'actions Facebook

Cette année, durant la Semaine d'actions Facebook, qui a eu lieu en décembre, nous avons mis l'accent sur l'agression et la violence sexuelles et sur la manière de les reconnaître, de soutenir les victimes et d'en réduire les occurrences. De nombreuses personnes ont participé à la semaine d'actions, et les commentaires de nos abonnés Facebook étaient très intéressants. Nous avons remis un iPad et des sacs à dos remplis de livres, de films et des objets promotionnels de la Commission et des petits cadeaux pour une soirée cinéma à la maison.

## Publications

Cette année, la Commission a publié une nouvelle brochure sur l'utilisation des animaux d'assistance.

### Étudiant(e)s pro bono du Canada

La Commission des droits de la personne des TNO a eu l'occasion de collaborer avec trois étudiants en droit de l'école de droit Osgood Hall, par l'intermédiaire du Réseau national d'étudiants pro bono du Canada (EPBC). L'EPBC est un organisme étudiant national offrant des services pro bono et il a pour mandat de fournir gratuitement des services juridiques à des organismes et à des personnes dans le besoin partout au Canada. Les projets de recherche collaborative se poursuivent depuis cinq ans et nous sommes reconnaissants de la quantité et de la qualité des travaux de recherche que nous avons reçus de nos étudiants l'EPBC.

Cette année, trois étudiants en droit ont mené des recherches pour la Commission dans les domaines suivants :

Sarah Millman – Sarah a mené des recherches sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Sarah a rédigé un document sur l'évolution de la DNUDPA au Canada et dans le monde, et la manière dont elle se manifeste au niveau international et dans le droit interne canadien.

Simon Minich – Simon a rédigé un document sur le thème de la neurodiversité et sur ce que c'est d'être une personne neurodivergente en milieu de travail. Simon s'est penché sur les difficultés auxquelles les employés neurodivergents peuvent être confrontés en milieu de travail et sur la façon dont les comportements sociaux peuvent favoriser ou défavoriser les personnes qui vivent et travaillent avec des troubles neuro-développementaux.

Deepana Devadas – Le mémoire de Deepana porte sur les conséquences juridiques de la

COVID-19 au Canada, notamment sur les questions et les affaires juridiques liées à la pandémie. Ce mémoire s'appuie sur les recherches qu'elle a menées l'an dernier concernant les répercussions de la pandémie sur les droits de la personne dans les domaines de l'emploi et des services publics.

## Perfectionnement professionnel

### Formation sur la neurodiversité

9 février 2023 – La Commission a organisé une journée de formation globale sur la neurodiversité, animée par l'Institut de recherche et de développement sur l'inclusion et la société (IRIS). Le personnel et les membres de la Commission ainsi que les membres du TADP, le personnel du Conseil des personnes handicapées des TNO et trois membres de l'Association des femmes autochtones ont participé à cette séance axée sur les aménagements à apporter pour les personnes neurodivergentes ou qui vivent avec une déficience intellectuelle, cognitive ou mentale.

Pour commencer la journée, la Commission a organisé une table ronde avec des parents et des gardiens d'enfants souffrant de troubles neurologiques. Une panéliste a également fait part de son expérience concernant ses propres troubles neurologiques.

Trois membres d'IRIS ont fait une brève présentation de leur travail et ont donné un aperçu de la capacité juridique et de ses effets sur les droits des personnes atteintes de troubles neurologiques à prendre leurs propres décisions.

Avec l'aide d'IRIS, la Commission a exploré les liens entre l'adaptation et la capacité juridique, car ils pourraient avoir une incidence sur nos processus en matière d'éducation, de conformité et d'arbitrage. La Commission s'est engagée à poursuivre l'étude du domaine émergent des troubles neurologiques et à améliorer les services qu'elle offre à tous ses clients.

## Audiocatégories de la Lancaster House

- 14 mars 2023 – Télétravail : Préserver la confidentialité, la vie privée et la sécurité sur le lieu de travail à distance
- 2 mars 2023 – Un nouveau regard sur les droits de l'employeur : Répondre à l'évolution de l'obligation d'agir de bonne foi et d'offrir un rendement sincère
- 14 février 2023 – La neurodiversité au travail : Stratégies pour créer et favoriser un milieu de travail inclusif
- 2 février 2023 – De la pandémie à l'endémie : Adapter le lieu de travail aux menaces virales récurrentes
- 19 janvier 2023 – Mise à jour annuelle du droit du travail et des droits de la personne : Principaux cas et élaboration de lois
- 8 décembre 2022 – L'année en 90 minutes : Principaux développements concernant les poursuites pour renvoi injustifié et le droit du travail en 2022

### La Loi sur les droits de la personne des TNO

La Loi interdit la discrimination à l'égard d'une personne dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- Emploi
- Accès aux services publics comme les hôpitaux, les écoles et les magasins
- Logement, y compris les baux commerciaux
- Documents publiés, comme les enseignes, les journaux et d'autres formes de publicité



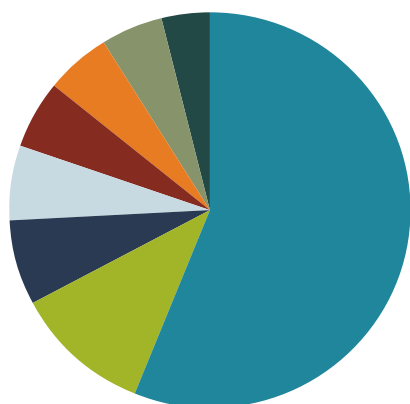
## Conformité

Chaque année, la Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest répond à des centaines de questions du public. Les demandes de renseignements proviennent de tout le territoire et peuvent être faites par téléphone, par courriel ou en personne.

La Commission représente l'intérêt public aux audiences, lorsqu'une personne est partie à une plainte. Elle défend également l'intérêt public en préconisant la mise en place d'une procédure d'audience efficace et, autant que possible, non accusatoire.

### Demandes de renseignements

#### Demandes de renseignements par région



199 Slave Nord	18 Sahtu
39 Extérieur des TNO	18 Dehcho
25 Slave Sud	13 Lieu inconnu
22 Beaufort Delta	<b>Total 354</b>
19 Lieux de travail isolés	

Le bureau de la directrice générale reçoit des demandes de renseignements d'employeurs et de locateurs qui veulent en savoir plus sur leurs responsabilités aux termes de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO ainsi que de personnes

qui croient avoir été victimes de discrimination. Toutes les demandes adressées à la Commission sont confidentielles.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023, le bureau de la directrice générale a reçu 355 demandes de renseignements. Bon nombre de ces demandes ne portent pas sur l'égalité des droits de la personne et ne donnent jamais lieu à une plainte.

Dans la mesure du possible, les agents aux droits de la personne aiguilleront l'auteur de la demande vers l'organisation ou l'organisme le mieux placé pour lui répondre. Il arrive que des gens amorcent le processus de plainte, mais décident de ne pas porter plainte pour des raisons personnelles. En 2022-2023, 22 dossiers de plainte ont été ouverts.

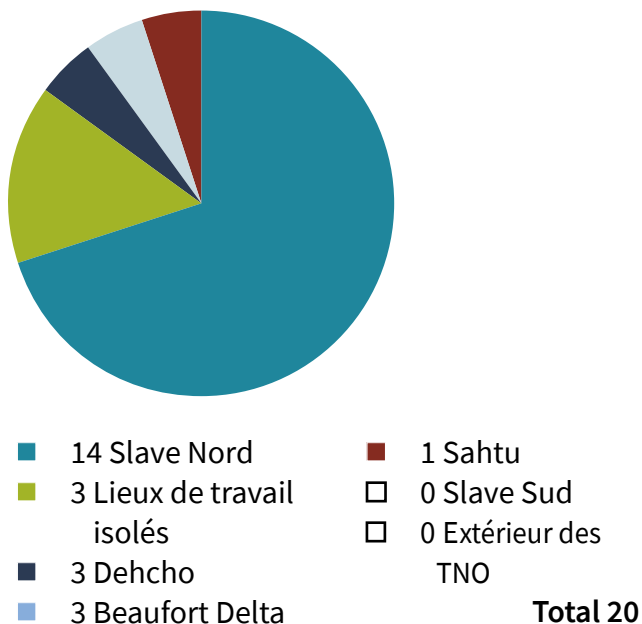
Sont exclues les demandes présentées lors de visites dans les collectivités, de salons professionnels ou d'autres événements publics.

### Plaintes

Les plaintes peuvent être très complexes et mettre en cause d'autres processus, comme des griefs syndicaux. Toutes les parties ont un délai suffisant pour répondre aux éléments de la plainte afin de se préparer au processus de traitement de celle-ci. Les parties ont également la possibilité de régler une plainte au moyen de notre processus de règlement des différends avant que la directrice ou la Commission ne prenne la décision de rejeter la plainte ou de la renvoyer à l'arbitrage.

En 2022-2023, le bureau de la directrice générale a traité 55 plaintes. La directrice générale a accepté 22 nouvelles plaintes pendant l'exercice financier et a fermé le dossier de 16 plaintes (11 réglées, 2 retirées, 2 renvoyées au Tribunal d'arbitrage pour audience et 1 rejetée).

## Nouvelles plaintes par région



## Domaines et motifs

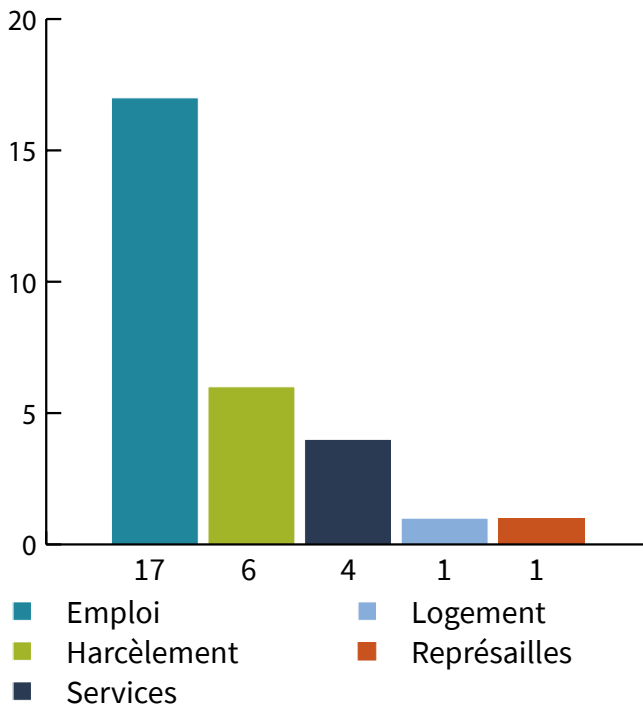
La *Loi sur les droits de la personne* des TNO protège les gens contre la discrimination dans les domaines de l'emploi, de la fonction publique, des biens, de l'hébergement et des installations, de la location, et des publications. Elle les protège aussi contre le harcèlement fondé sur des motifs interdits et contre les représailles pour avoir déposé une plainte ou y avoir participé.

La majeure partie des plaintes pour discrimination déposées le sont dans le domaine de l'emploi. Les employeurs sont tenus de ne pas faire preuve de discrimination à l'égard de leurs employés et d'offrir un milieu de travail inclusif.

À l'heure actuelle, la *Loi sur les droits de la personne* des TNO interdit 22 motifs de discrimination. Un plaignant peut soulever plus d'un motif de discrimination par plainte. Le motif le plus souvent invoqué est l'incapacité.

En 2022-2023, 59 % de toutes les nouvelles plaintes reçues alléguaient de la discrimination fondée sur une incapacité.

## Dossiers de plainte par domaine



## Dossiers de plainte par motif



## Arbitrage

Lorsque la directrice générale n'est pas en mesure de rejeter une plainte et que les parties ne parviennent pas à régler leur différend, la plainte est renvoyée au Tribunal d'arbitrage pour audience. Les plaignants peuvent interjeter appel de la décision de la directrice générale de rejeter leur plainte. C'est le Tribunal d'arbitrage qui entendra l'appel.

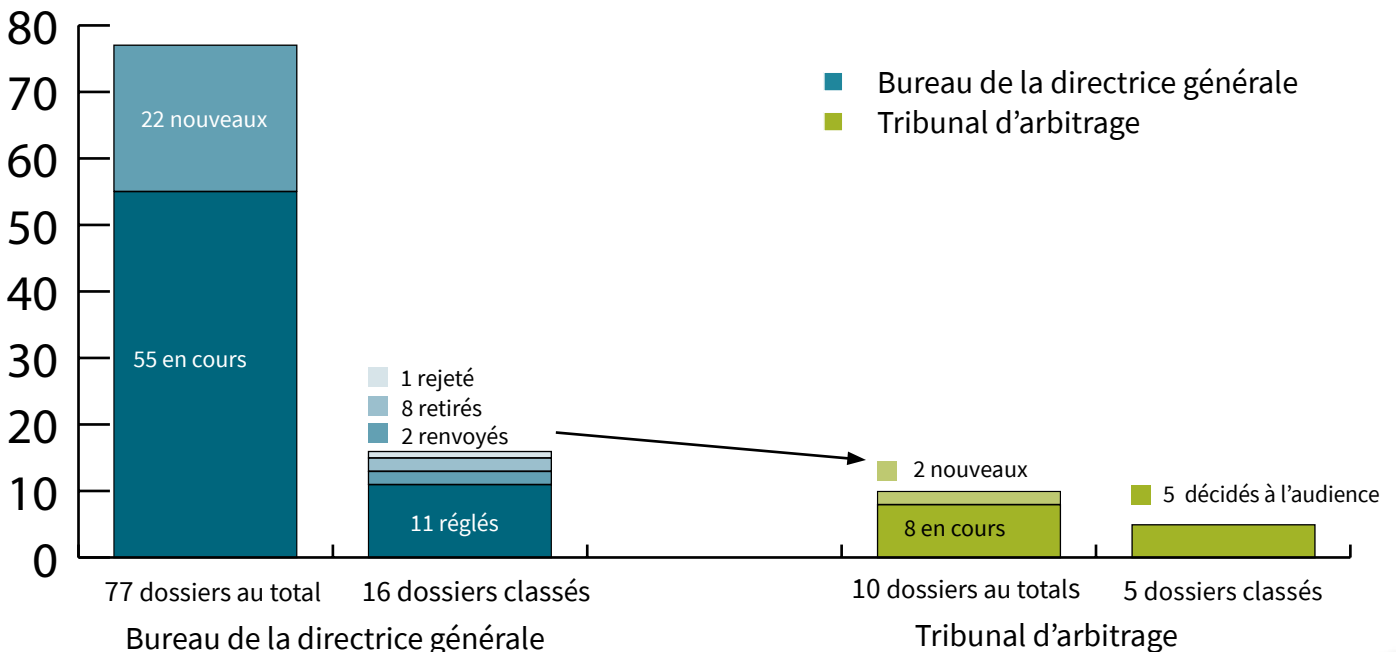
Au début de l'exercice 2022-2023, le Tribunal d'arbitrage avait 8 dossiers en traitement. La directrice générale a renvoyé deux plaintes au Tribunal d'arbitrage au cours de l'exercice.

Le Tribunal d'arbitrage a clos 5 dossiers en 2022-2023, lesquels ont été conclus en audience. Il est possible de rendre plus d'une décision dans un dossier; par exemple, il peut y avoir des décisions sur des questions préalables à l'audience et des mesures correctives en plus d'une décision sur le bien-fondé de l'affaire. Le Tribunal d'arbitrage a rendu six décisions en 2022-2023.

Un plaignant peut retirer sa plainte si les parties s'entendent ou s'il veut simplement y mettre fin.

En 2022-2023  
**59 %**  
de toutes les plaintes reçues  
alléguaient de la discrimina-  
tion fondée sur une  
**incapacité**

## Dossiers de plainte



## Décisions

### Chalifoux c. McCaw North Drilling & Blasting Ltd.

Le 17 juin 2016, Donovan Chalifoux a déposé une plainte pour atteinte aux droits de la personne dans le domaine du travail alléguant que McCaw North Drilling & Blasting Ltd. a fait preuve de discrimination et de harcèlement à son égard pour des motifs liés à son incapacité, à sa race, à sa nationalité et à son ascendance.

M. Chalifoux a participé à trois conférences préalables à l'audience avec les membres du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne (TADP) et les avocats de la Commission des droits de la personne. Les intimés ne se sont pas présentés. En 2022, le TADP a communiqué plusieurs fois avec M. Chalifoux pour fixer une date d'audience, mais a été incapable de confirmer sa disponibilité.

M. Parker, arbitre du TADP, a fixé la date d'audience au 13 décembre 2022, et en a informé les parties par courriel, et en publiant un avis sur leur site Web et quatre avis dans deux journaux différents.

L'audience a eu lieu le 13 décembre 2022. Ni le plaignant ni l'intimé n'étaient présents, et personne d'autre ne s'est présenté au nom de l'une ou l'autre des parties.

M. Parker a jugé que le plaignant s'était désisté et a rejeté la plainte dans une décision prise le 28 mars 2023 en vertu de la règle 33 des Règles de pratique et de procédure du TADP.

### Suzuki c. le Conseil scolaire de Beaufort-Delta

Cette décision fait suite à une plainte pour atteinte aux droits de la personne déposée contre le Conseil scolaire de Beaufort-Delta pour des motifs liés à l'identité de genre dans le domaine de travail. La plainte comprenait également des allégations de harcèlement.

M. Toner, arbitre du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne, a conclu que le plaignant, Moses Suzuki, avait eu amplement l'occasion de participer

aux conférences préalables et à l'audience, mais qu'il avait préféré abandonner sa plainte.

La plainte a été rejetée, car le plaignant ne s'est pas présenté à l'audience qui s'est tenue le 5 décembre 2022.

### Paulette c. Excavation P. Huot Inc.

#### DÉCISION PRÉLIMINAIRE

La présente décision préliminaire porte sur la requête de l'intimée, Excavation P. Huot Inc. (« l'intimée » ou « EPH »), d'ajouter des parties à la plainte, soit les particuliers Joe Haupt et Hugo Clément, ainsi que la société Intercan Construction Inc. (« Intercan »).

La plaignante affirme avoir été victime de harcèlement dans le cadre de son emploi, en raison de son genre, de ses croyances et de son ascendance. Les incidents de harcèlement se seraient produits entre le 10 septembre et le 31 octobre 2016, alors que la plaignante travaillait pour l'intimée dans un camp éloigné sur les berges du Grand lac de l'Ours, aux Territoires du Nord-Ouest.

M. Toner, arbitre du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne, a ordonné l'ajout de Joe Haupt et de Hugo Clément comme intimés à cette plainte, à condition de qu'ils aient reçu personnellement la signification du document faisant état de la plainte et des raisons de la présente décision préliminaire. Cette ordonnance exigeait également que ces personnes aient la possibilité de demander à être retirées de la liste des intimés avant l'audience.

M. Toner a fait remarquer que les preuves fournies par Joe Haupt et Hugo Clément seraient pertinentes dans cette affaire, indépendamment de la décision prise concernant leur statut comme intimés.

### Bou langer c. Fatburger Yellowknife

Cette décision fait suite à une plainte pour atteinte aux droits de la personne dans le domaine de l'accès aux services publics déposée contre le restaurant Fatburger de Yellowknife, qui aurait fait

preuve de discrimination fondée sur l'incapacité. M<sup>me</sup> Boulanger est incapable de s'exprimer depuis qu'elle a été victime d'un accident vasculaire cérébral. Elle se déplace en fauteuil roulant. M<sup>me</sup> Boulanger a déposé une plainte auprès de la Commission des droits de la personne après avoir visité le restaurant Fatburger, le 20 juin 2018, où elle n'a pas pu entrer, car la porte d'entrée principale était trop lourde. Elle a également été incapable d'ouvrir la porte des toilettes et de refermer la porte de la cabine de toilette, une fois à l'intérieur.

M. Parker, arbitre du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne, a conclu que Brad Anstey, propriétaire du restaurant Fatburger, avait fait preuve de discrimination à l'égard de M<sup>me</sup> Boulanger, car il exploitait et gérait un restaurant d'une façon qui empêchait M<sup>me</sup> Boulanger d'y avoir accès comme le public peut généralement y avoir accès.

M. Parker a ordonné au propriétaire de Fatburger d'installer un ouvre-porte automatique sur les portes principales de l'établissement et sur la porte d'au moins une toilette du restaurant, pour qu'elle soit accessible à tous. Il a également ordonné à l'intimé d'installer une poignée à l'intérieur de la porte de la cabine de toilette accessible (côté gauche de la porte) pour que la plaignante puisse fermer la porte de l'intérieur.

M. Parker a accordé à M<sup>me</sup> Boulanger 7 500 \$ de dommages-intérêts pour atteinte à la dignité.

La Commission a demandé au Tribunal d'arbitrage des droits de la personne de reconnaître la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (« la Convention des Nations Unies ») dans ses décisions concernant les affaires Boulanger c. Fatburger et Boulanger c. Yellowknife Uptown Subway. Dans sa décision liée à l'affaire Boulanger c. Fatburger, M. Parker confirme que le Tribunal d'arbitrage des droits de la personne applique une loi qui tient compte des

conventions internationales signées par le Canada et les respecte dans les affaires relatives aux droits de la personne. Voici ce qu'il déclare lorsqu'il rend sa décision : L'esprit et la lettre de la loi appliquée par le présent tribunal correspondent à l'esprit et à l'intention de la Convention des Nations Unies. Il ne s'agit pas du fruit du hasard, puisque l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reconnaît les droits proclamés dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies dans le préambule de la *Loi sur les droits de la personne*. Cela rend donc légitime la prise en compte des buts et objectifs énoncés dans la Convention des Nations Unies concernant l'interprétation et l'application de la loi. Les critères pris en compte dans la présente décision ont été définis et ont évolué dans ce contexte.

#### **Boulanger c. Yellowknife Uptown Subway**

Cette décision fait suite à une plainte pour atteinte aux droits de la personne dans le domaine de l'accès aux services publics déposée contre le restaurant Uptown Subway de Yellowknife; qui aurait fait preuve de discrimination fondée sur l'incapacité.

M<sup>me</sup> Boulanger, qui se déplace en fauteuil roulant, a déposé une plainte auprès de la Commission des droits de la personne après avoir visité le restaurant Uptown Subway, le 18 juin 2018, où elle n'a pas pu entrer, car les portes d'entrée principales ne permettaient pas l'accès aux fauteuils roulants à ce moment-là. Elle n'a également pas pu entrer dans les toilettes du restaurant, car à ce moment-là, les toilettes n'étaient pas accessibles aux fauteuils roulants.

M. Parker, arbitre au Tribunal d'arbitrage des droits de la personne, a conclu que Brad Anstey, propriétaire de Uptown Subway, avait fait preuve de discrimination à l'égard de M<sup>me</sup> Boulanger, car il exploitait et gérait un restaurant d'une façon qui empêchait M<sup>me</sup> Boulanger d'y avoir accès, comme elle le devrait.

M. Parker a ordonné au propriétaire de Yellowknife Uptown Subway d'installer un ouvre-porte automatique sur les portes d'entrée principales de l'établissement et sur la porte des toilettes du restaurant. M. Parker a accordé à M<sup>me</sup> Boulanger 7 500 \$ de dommages-intérêts pour atteinte à la dignité.

### Portman c. Midwest Property Management

Cette décision fait suite à une plainte pour atteinte aux droits de la personne dans le domaine de la location de logement déposée contre Midwest Property Management à Yellowknife, qui aurait fait preuve de discrimination fondée sur l'incapacité. Cette plainte comprenait également des allégations de représailles.

La plaignante, M<sup>me</sup> Portman, a déposé une plainte pour atteinte aux droits de la personne contre Midwest Property Management, l'intimé, déclarant qu'elle avait été victime de discrimination fondée sur son incapacité dans les quatre principaux domaines suivants : l'entrée principale de l'immeuble d'appartements; les portes extérieures et intérieures de l'immeuble, l'accès aux installations de buanderie de l'immeuble et l'enlèvement des ordures ménagères. Elle a également déposé une plainte pour représailles contre l'intimé.

M. Parker, arbitre au Tribunal d'arbitrage des droits de la personne, a conclu que Midwest Property Management avait fait preuve de discrimination à l'égard de M<sup>me</sup> Portman. Cette dernière souffre d'une incapacité qui nuit à sa mobilité, sa dextérité et son endurance. Midwest Property Management exploitait et entretenait un immeuble d'appartements d'une façon qui nuisait à la capacité de M<sup>me</sup> Portman d'avoir accès à son logement. C'est en raison de son incapacité que M<sup>me</sup> Portman a subi cet effet défavorable.

M. Parker a conclu que Midwest Property Management avait, jusqu'à un certain point, pris des mesures d'adaptation pour tenir compte de

l'incapacité de M<sup>me</sup> Portman en ajoutant des dispositifs de fermeture en douceur aux portes intérieures de l'immeuble, en lui offrant une de carte de débit personnel pour la buanderie et en lui offrant plusieurs options différentes pour l'enlèvement de ses déchets.

Toutefois, les mesures d'adaptation pour tenir compte de l'incapacité de M<sup>me</sup> Portman prises par Midwest Property Management n'ont pas été suffisantes pour répondre à tous ses besoins. Midwest Property n'a pas correctement aménagé l'entrée de l'immeuble. Aucun ouvre-porte automatique n'a été installé sur les deux portes extérieures et la rampe qui a été installée ne permettait toujours pas à M<sup>me</sup> Portman d'accéder à l'immeuble d'appartements. En outre, Midwest Property Management n'a pas pu démontrer qu'il subirait une contrainte excessive en corrigeant les obstacles désignés par la plaignante.

M. Parker a ordonné à Midwest Property Management d'installer un ouvre-porte automatique sur les deux portes d'entrée principales de l'immeuble d'appartements. Il a également ordonné à Midwest Property Management de modifier la rampe d'accès pour qu'elle soit antidérapante et que la grille ne soit plus un risque de trébuchement pour les personnes souffrant d'une incapacité physique.

M. Parker a accordé 5 000 \$ en dommages-intérêts à M<sup>me</sup> Portman pour atteinte à sa dignité, à ses sentiments et à son estime de soi.

M. Parker a conclu que M<sup>me</sup> Portman n'avait pas réussi à prouver, selon la prépondérance des probabilités, qu'elle avait été victime de représailles. Il a donc rejeté la plainte de représailles de M<sup>me</sup> Portman.



## Regard sur l'avenir

À la Commission, un de nos rôles est de conseiller l'Assemblée législative lorsque nous observons des choses qui devraient être modifiées.

L'année dernière, en réponse aux recommandations formulées par la Commission à l'Assemblée législative au sujet de l'accessibilité, le ministère de l'Infrastructure du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a déclaré qu'il n'avait actuellement aucun rôle à jouer dans l'application des normes d'accessibilité en matière d'infrastructures privées et municipales. La Commission poursuivra son travail de sensibilisation quant à l'écart entre les normes d'accessibilité du Code national du bâtiment et la responsabilité d'une organisation de fournir des espaces accessibles et de mettre en place les mesures d'adaptation nécessaires pour garantir un accès équitable en vertu de la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. Notre site Web contient beaucoup d'informations sur les moyens d'améliorer la prestation de services pour rendre les espaces, les documents et les procédures plus accessibles à tous, quelles que soient leurs capacités.

La Commission exhorte le GTNO à réexaminer le mandat précité et à tenir compte de l'importance de l'accessibilité pour les personnes handicapées et d'autres personnes, notamment les personnes âgées, les parents de jeunes enfants et les personnes neurodivergentes. C'est en faisant évoluer les mentalités pour favoriser les services centrés sur les personnes que l'on veillera à ce que les espaces et les procédures répondent aux besoins de tous.

Dans le passé, nous avons plaidé pour l'inclusion de la discrimination génétique comme motif dans la *Loi sur les droits de la personne* des TNO. La loi fédérale sur les droits de la personne interdit maintenant la discrimination génétique. La Commission continue d'encourager le GTNO à réexaminer la possibilité d'ajouter la

discrimination génétique à la *Loi sur les droits de la personne* des TNO.

Lors de notre événement d'apprentissage sur la neurodiversité avec l'Institut de recherche et de développement sur l'inclusion et la société (IRIS), nous avons défini plusieurs façons d'améliorer l'accès à nos services pour les personnes neurodivergentes. Grâce à cet apprentissage, nous avons commencé à travailler sur des projets avec le Conseil pour les personnes handicapées des TNO. Nous sommes ravis que notre collaboration permette éventuellement de mieux comprendre comment l'accessibilité améliore la santé et le bien-être des résidents du Nord.

Au cours de l'année à venir, nous ajouterons à notre site Web une nouvelle page contenant des ressources liées aux droits de la personne qui sont axées sur les Autochtones. Ces ressources fourniront des informations pour les populations autochtones et à leur sujet, et favoriseront également les efforts de réconciliation.

Nous allons également lancer un projet de recherche intitulé « Comment la Commission des droits de la personne des TNO peut-elle mieux servir les communautés? », avec l'aide d'une équipe de recherche indépendante. Ce projet permettra de mieux orienter notre travail de sensibilisation et d'éducation. Nous consulterons d'abord les peuples autochtones et les populations néo-canadiennes de Yellowknife, de Ndilo et de Dettah, mais viserons à élargir le projet à d'autres collectivités des TNO par la suite.



# Rapport financier

## État des résultats d'exploitation générale

Exercice terminé le 31 mars	2023	2022
<b>Recettes</b>		
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO)		
Subvention de fonctionnement	180 000	180 000
Remboursement des charges	(74 880)	(27 094)
Somme(s) remboursée(s) au GTNO		
	<b>105 120</b>	<b>152 906</b>
<b>Charges</b>		
Comptabilité	8 775	8 130
Publicité et promotion	12 244	5 063
Avantages sociaux et prestations de retraite	772	703
Activités	16 065	1 843
Honoraires du président	25 248	24 534
Honoraires des membres de la Commission	38 080	24 999
Frais juridiques	15 785	705
Frais d'adhésion	2 200	2 000
Finances et administration	1 816	1 243
Perfectionnement professionnel	--	1 500
Voyage – membres de la Commission	414	--
	<b>127 399</b>	<b>70 720</b>
<b>Excédent des revenus</b>	<b>(22 279) \$</b>	<b>82 186 \$</b>

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars	2023	2022
<b>Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</b>		
Excédent des recettes	(22 279) \$	82 186 \$
Variation dans le fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie		
Montant à recevoir de l'Assemblée législative du GTNO	22 786	1 502
Charges payées d'avance	(4 080)	(2 000)
Comptes créditeurs et charges à payer	10 576	1 001
Variation de la trésorerie	7 003	82 689
Trésorerie au début de l'exercice	344 915	262 226
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>351 918 \$</b>	<b>344 915 \$</b>



To receive this information in another language, please call 1-888-669-5575.

Pour obtenir cette information dans une autre langue, veuillez composer le 1-888-669-5575.

Diri ʔerehtł'ís begha bek'úrłya hurułʔı dé diri ʔulká bets'én yołtı (yołtı) 1-888-669-5575

Kīkway ka kahtinamihk ōma kwayaskomowewin ōma kotak tansi ka isipikiskwehk, mahti tepwāsiwewin 1-888-669-5575.

Jı gwandak zrit izhı gıjıjk zhıt gwık'ıt yinothan jı', jı ihdıcih ts'át gınohkıı 1-800-669-5575

Piomayukakpat naonaitkotinik allakot okaohikot, hivayaklogit 1-888-669-5575.

▷dσ< Λ<LJ'ı' <ı'ı'σ< ▷ıb>ı'σ< <ı'ı'ı'σ<, ▷ı<Δıσ<ı'σ<Δ< 1-888-669-5575.

Umunga kangiqhıhukkuffı uqauhit atlagiıktut ququaıvikran 1-888-669-5575.

Dene xədək'é xədə húwáhʔı yerahwę nıde dúle herdı ʔudıtái ts'é gahde 1-888-669-5575

Dene k'éh gots'éndeh edıttı'éé enahthé enıde, edıhıı gots'é edahıu, 1-888-669-5575

Dıı wegondı yati ładł k'è etaàtıa dahwhı dè jı gıts'ı gahde 1-888-669-5575.



**COMMISSION**  
DES DROITS DE LA PERSONNE  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Édifice Laing, rez-de-chaussée, 5003, 49<sup>e</sup> Rue  
C. P. 1860, Yellowknife NT X1A 2P4



Joignez-vous à nous sur Facebook

